

Appui à la mise en oeuvre du Plan Solaire Tunisien (APST)



Contexte

Face à une situation marquée par l'aggravation du déficit énergétique et une forte dépendance aux énergies fossiles, la Tunisie s'engage sur la voie d'une transition énergétique basée sur le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. A travers un programme national (le « Plan Solaire Tunisien (PST) »), approuvé par le gouvernement tunisien, un cadre réglementaire, institutionnel et incitatif est en cours de mise en place pour concrétiser cette transition. D'autre part, le PST vise à répondre aux engagements de la Tunisie au regard de sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National soumise à la COP 21.

Dans ce contexte, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), en coopération avec le Ministère tunisien de l'Energie, des Mines et des Energies Renouvelables (MEMER), a lancé le Projet Appui à la mise en oeuvre du Plan Solaire Tunisien (APST). Mandaté par le Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité Nucléaire (BMUB), le Projet a pour objectif de mettre en place des processus efficaces et efficients pour le pilotage, la réalisation et le soutien du PST, afin que la Tunisie puisse atteindre la part 30 % de la production totale d'électricité à partir des énergies renouvelables à l'horizon 2030.



Approche Méthodologique

Afin d'atteindre cet objectif, le Projet a défini cinq axes d'intervention principaux :

Modélisation économique des scénarios énergétiques du PST

Le taux d'indépendance énergétique en Tunisie ne cesse de se dégrader. La modélisation économique prospective des scénarios énergétiques permet de façonner l'orientation du secteur vers la transition énergétique et de corréliser entre la croissance économique du pays et le besoin croissant en énergie. Ainsi, une stratégie basée sur une évaluation économique multicritère (minimisation des coûts, diversification des sources primaires, amélioration de l'indépendance par le biais du développement des ressources domestiques et la participation des producteurs privés) permet de surmonter le défi de la transition énergétique. L'évaluation des résultats du PST s'inscrit dans le cadre de la formulation de politiques énergétiques publiques destinées à améliorer les fondamentaux économiques et le bien-être social. Elle offre aussi un levier pour rectifier in itinere la mise en oeuvre du PST pour atteindre la part de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables prévue à l'horizon 2030.

L'évaluation d'impact va déboucher sur l'élaboration d'un Plan National de l'Energie Electrique produite à partir des Energies Renouvelables qui déterminera les réserves d'énergie, le taux minimum d'intégration industrielle des projets et les zones qui souffrent d'un déficit en matière de capacité d'intégration au réseau. Ledit plan sera finalisé et approuvé par décret gouvernemental avant mai 2020.

Gestion et pilotage du PST

Le cadre réglementaire tunisien a instauré des institutions en charge de la politique de promotion des énergies renouvelables, à savoir la Direction Générale de l'Electricité et des Energies Renouvelables (DGEER), l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (ANME), la Commission Technique de production indépendante d'électricité à partir des Energies Renouvelables

Mandaté par



Ministère fédéral
de l'Environnement, de la Protection de la Nature,
de la Construction et de la Sécurité nucléaire

Publié par



Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

(CTER), la Commission Interdépartementale de la Production Indépendante d'Electricité (CIPIE) et l'Autorité Spécialisée.

Le Projet prévoit le renforcement des capacités des différentes institutions tunisiennes impliquées dans la gestion et le pilotage du PST.

L'approche du projet consiste, tout d'abord, à diagnostiquer l'organisation institutionnelle actuelle et évaluer sa capacité à atteindre les objectifs visés par le PST. Ensuite, une assignation des rôles et des responsabilités pour chaque institution au regard des textes réglementaires sera clarifiée et effectuée. Enfin, le renforcement des capacités va toucher les 4 dimensions à savoir le niveau national, le niveau coopération, le niveau organisationnel et le niveau individuel.

Instruments de mise en œuvre

La concrétisation des différents projets de production verte d'électricité inscrits dans le PST fait appel à trois instruments : le régime d'autoproduction, le régime des autorisations via des appels à projets et le régime des concessions par appels d'offre.

Le projet prévoit d'accompagner la mise en place des procédures, des règles d'opérationnalisation et les documents contractuels de chaque instrument pour une mise en œuvre efficace et efficiente du PST.

Intégration des énergies renouvelables

Le marché électrique tunisien évolue d'un marché monopolistique vers un marché d'acheteur unique. En effet, la production électrique n'est plus un monopole de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG).

Le Projet assistera, d'une part, au développement de toutes les procédures techniques et administratives nécessaires pour injecter l'électricité produite à partir des énergies renouvelables dans le réseau électrique national de la STEG et à la fixation, d'autre part, des règles de transparence, de stabilité et de progressivité des clauses contractuelles IPP/OS.

Accompagnement

Le Projet prévoit l'apport d'une assistance technique aux acteurs publics et privés tunisiens concernés par la réalisation des projets de moyenne taille dans le cadre du régime des concessions, des autorisations et d'autoproduction raccordés au réseau MT/HT.

Par ailleurs, le projet va contribuer à la création d'un noyau, d'au moins 5 entreprises nationales privées qui auront la capacité de développer des projets PV de moyenne taille jusqu'à leur mise en service.

Impact du Projet

A l'échelle macroéconomique, le Projet contribue à améliorer le taux d'indépendance énergétique et à alléger la pression des subventions accordées aux énergies conventionnelles sur les finances publiques.

A l'échelle microéconomique, le Projet permet la création de cluster dédié à la promotion des énergies renouvelables (industries, R&D, développeurs, établissements de crédit, etc.) et l'amélioration du bien-être de la population au regard des externalités positives sur le plan social et environnemental.



Publié par
Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société
Bonn et Eschborn, Allemagne

Adresse
Bureau de la GIZ à Tunis
B.P. 753 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
T + 216 71 967 220
F + 216 71 967 227
I www.giz.de/tunisie
www.facebook.com/GIZTunisie

Projet
Appui à la mise en œuvre du Plan Solaire Tunisien (APST)

Contact:
Arne Schweinfurth
arne.schweinfurth@giz.de

Conception
COM'IN, Tunis

Crédit photo
©GIZ/Rasha BENDHIAFI

Partenaire principal
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Énergies Renouvelables (MEMER)

Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité de la GIZ

Mandaté par
Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature,
de la Construction et de la Sécurité nucléaire (BMUB)

Tunisie, Mars 2018